

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MERCREDI 11 MARS 2015 - 20 HEURES 30**

**Présents** : André RAYMOND, Michel GELY, Sylviane ROUJON, Jean-Bernard PERRET, Daniel MONTY, Madeleine GLEIZE

**Absents excusés** : Dominique DELCROS, Thierry MONTEIL, Maryse RICHARD, Michel PONSONNAILLE, Jean-Claude ROUSSET

**Président de séance** : André RAYMOND

**Secrétaire de séance** : Sylviane ROUJON

---

*Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue,  
et remercie les conseillers municipaux de leur présence.*

---

## **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'INPLANTATION DE 6 EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE BARJAC**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'une enquête publique s'est déroulée du lundi 2 février 2015 au lundi 2 mars 2015, à la mairie de Barjac (Lozère) concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 6 éoliennes, d'une puissance unitaire de 2.3 MW, dit de « La BOULAINÉ » par la Société EOLE RES, sur le territoire de la commune de BARJAC.

A cet effet, il est demandé à la commune de Palhers de donner un avis sur la demande d'autorisation d'installer et d'exploiter ce parc éolien.

Après consultation des différents documents fournis, débat et discussion, le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret :

- Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : **6**
- Bulletins trouvés dans l'urne ..... : **6**
- Bulletins Nuls ..... : **2**
- Avis Favorable ..... : **2**
- Avis Défavorable..... : **2**

**Vote pour : 2      \*      Vote contre : 2**

# PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A MARVEJOLS

Compte tenu du départ à la retraite d'un certain nombre de praticiens de santé du territoire, conjugué aux attentes de la population en matière d'offres de santé, les élus locaux ont souhaité associer les partenaires publics et privés à la recherche d'une solution pérenne portant sur la faisabilité de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Gévaudan pourrait être compétente pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un projet immobilier relatif à la construction de locaux destinés à être mis à disposition des professionnels de santé contre paiement d'un loyer.

En raison des enjeux de ce dossier, il nous est demandé d'approuver l'Intérêt Communautaire de ce projet d'études et de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire. Ainsi, la Communauté de Communes du Gévaudan pourra agir en qualité de conducteur d'opération.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

---

## VOTE DES 3 TAXES DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2015

Comme les années précédentes, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire varier les taux des impôts communaux pour l'année 2015.

**Vote pour à l'unanimité.**

### Les taux des impôts locaux votés en 2014 seront reconduits en 2015

TAXE HABITATION	:	TAUX 3,96	BASES 223 300	PRODUIT	8 843 €
TAXE FONCIER BATI	:	TAUX 9,06	BASES 160 200	PRODUIT	15 284 €
TAXE FONCIER NON BATI	:	TAUX 185,79	BASES 3 400	PRODUIT	6 317 €
				<b>TOTAL</b>	<b>30 444 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures.

